

LE P.L.U Plan Local d'Urbanisme

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire d'Estrun

Jusqu'à présent, les règles d'urbanisme d'Estrun sont régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le (RNU) offre cependant peu de souplesse. De plus, suite aux récentes évolutions réglementaires, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Le P.L.U. permettra de réglementer l'utilisation des sols du territoire communal. Il permettra également d'assurer le développement de la commune face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Les élus ont souhaité mettre en œuvre une large concertation tout au long de la procédure d'élaboration du document, notamment auprès de la population. C'est pourquoi dès à présent, un registre d'observations destiné à recueillir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population est mis à disposition en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI MARDI JEUDI 9H00-13H00

MERCREDI VENDREDI 14H00-18H00



Ludovic Tomczak

Chargé d'études
Environnement et planification spatiale

ltomczak@verdi-ingenierie.fr
03.20.81.78.75

Verdi Conseil Nord de France
80, rue de Marcq CS 90049
59441 Wasquehal Cedex



www.verdi-ingenierie.fr

Les travaux

Dans la continuité de nos travaux, le conseil municipal a fait le choix de programmer l'enfouissement des réseaux ruelle Saily et rue Jeunesse. Cependant, nous avons eu un refus pour 2018 (courriers ci-dessous), mais nous ne désespérons pas pour 2019.

Le 08 novembre 2016

Affaire suivie par Atyson CARPENTIER
☎ 03.27.74.78.00
26acarpentier@sideo-cambresis.fr

Objet : Travaux « ESTRUN - Rue Jeunesse »
Inscription au PR AB au titre de l'année 2018

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Vous avez souhaité l'inscription au programme de travaux de dissimulation de réseau de distribution publique d'électricité dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que le montant des crédits accordés par ENEDIS pour l'année 2018 ne permet plus d'inscrire ces travaux au titre de ceux pouvant bénéficier de la participation du concessionnaire à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Si vous souhaitez une réalisation avant le 31/10/2018, les travaux devront être intégralement financés par la commune. Il convient de nous en informer dans les plus brefs délais, afin que nous puissions prévoir notre intervention.

Si votre projet peut être différé, votre demande sera présentée au titre d'une autre année. Ou alors, si une commune annulait ou reportait son inscription au programme de l'année 2018, je pourrais envisager d'inscrire les travaux repris en objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher Collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Maire de Fontaine Notre Dame,



Serge FOVEZ.

Le 08 novembre 2016

Affaire suivie par Atyson CARPENTIER
☎ 03.27.74.78.00
26acarpentier@sideo-cambresis.fr

Objet : Travaux « ESTRUN - Rue de Sally »
Inscription au PR AB au titre de l'année 2018

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Vous avez souhaité l'inscription au programme de travaux de dissimulation de réseau de distribution publique d'électricité dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que le montant des crédits accordés par ENEDIS pour l'année 2018 ne permet plus d'inscrire ces travaux au titre de ceux pouvant bénéficier de la participation du concessionnaire à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Si vous souhaitez une réalisation avant le 31/10/2018, les travaux devront être intégralement financés par la commune. Il convient de nous en informer dans les plus brefs délais, afin que nous puissions prévoir notre intervention.

Si votre projet peut être différé, votre demande sera présentée au titre d'une autre année. Ou alors, si une commune annulait ou reportait son inscription au programme de l'année 2018, je pourrais envisager d'inscrire les travaux repris en objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher Collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Maire de Fontaine Notre Dame,



Serge FOVEZ.